# Projet de compte-rendu de l’assemblée générale extraordinaire décidant la dissolution de l’Ogec de …

Le ………………………… à xx heures xx, se sont réunis sur convocation adressée le ……………………… par le président d'Ogec, M. …………………………… , les membres de l'Ogec, en assemblée générale extraordinaire, afin de statuer sur l’ordre du jour ci-après.

Liste des membres présents

-M.

Absents et non représentés

- M.

Pouvoirs donnés

- M

Les membres entrant en séance ont préalablement émargé la feuille de présence.

Préambule :

A la lecture de la feuille de présence, le président constate que … personnes sont présentes ou représentées sur les membres de l'association et en conséquence, le quorum[[1]](#footnote-2) étant atteint, il déclare la séance ouverte à xx heures xx**.** L’assemblée est appelée à délibérer sur l’ordre du jour suivant :

* La dissolution de l’Ogec ;
* Le sort des apports en nature et en numéraire ;
* L’attribution du boni de liquidation ;
* La désignation d’un liquidateur ;
* La désignation du lieu de conservation des documents administratifs utiles à la liquidation.

# Première résolution :

**Dissolution de l’association :**

*L’assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l’assemblée la dissolution, décide de dissoudre l’association, à compter du ……………………….*

Cette résolution ayant recueilli ……………..…voix pour[[2]](#footnote-3),……………….…voix contre, …………………abstentions est (adoptée/rejetée). La voix du représentant de la tutelle figure dans la majorité

# Deuxième résolution :

# Résolution portant sur la désignation d’un liquidateur :

# *L’assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur, Madame………… en qualité de liquidateur[[3]](#footnote-4). L’assemblée générale extraordinaire confère au liquidateur les pouvoirs d’attribuer le boni de liquidation selon les modalités définies dans la résolution précédente et d’accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution de l’Ogec.*

# Cette résolution ayant recueilli ……………..…voix pour[[4]](#footnote-5),……………….…voix contre, …………………abstentions est (adoptée/rejetée). La voix du représentant de la tutelle figure dans la majorité.

# Troisième résolution :

**Résolution portant sur le sort des apports en nature et en numéraire :**

*Après avoir pris connaissance des apports en nature et en numéraire, de leurs modalités et conditions de reprise, l’assemblée générale décide de son attribution selon les modalités suivantes : …..............................................................…...............................................................................................*

Cette résolution ayant recueilli ……………..…voix pour[[5]](#footnote-6),……………….…voix contre, …………………abstentions est (adoptée/rejetée). La voix du représentant de la tutelle figure dans la majorité.

# Quatrième résolution :

**Résolution portant sur l’attribution du boni de liquidation :**

*Après avoir pris connaissance du montant du boni de liquidation, l’assemblée générale décide de son attribution selon les modalités suivantes : ……………………………………………………*

*……………………………………………………………………………………………………………….*

Cette résolution ayant recueilli ……………..…voix pour,……………….…voix contre, …………………abstentions est (adoptée/rejetée).). La voix du représentant de la tutelle figure dans la majorité.

# Cinquième résolution :

**Résolution portant sur la fixation du lieu où la correspondance et actes concernant la liquidation, doivent être conservés.**

*L’assemblée générale extraordinaire décide de fixer à ............................. le lieu où la correspondance doit être adressée et à ………………..celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés.*

Cette résolution ayant recueilli ……………..…voix pour,……………….…voix contre, …………………abstentions est (adoptée/rejetée). La voix du représentant de la tutelle figure dans la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à …………………….….. heures.

Le secrétaire (de séance)

1. *Le quorum requis est les 2/3 des membres présents ou représentés de l’Ogec, pour délibérer valablement.*  [↑](#footnote-ref-2)
2. *La voix du représentant de la tutelle doit obligatoirement être dans la majorité.* [↑](#footnote-ref-3)
3. *Le président de l’Udogec peut être désigné liquidateur* [↑](#footnote-ref-4)
4. *La voix du représentant de la tutelle doit obligatoirement être dans la majorité.* [↑](#footnote-ref-5)
5. *La voix du représentant de la tutelle doit obligatoirement être dans la majorité.* [↑](#footnote-ref-6)